



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

SNTRS-CGT - Local syndical CNRS - BP : 1335

2 avenue Einstein - 69609 Villeurbanne Cedex

Tel : 04 72 69 26 95 Mel : sntrscgtLyon@cnrs.fr

Permanence le lundi de 12 h 30 à 14 h

Villeurbanne, le 14 décembre 2015

Madame Sigrid BONNET
Présidente de la MGEN du Rhône
BP5062
69601 Villeurbanne Cedex

Madame,

Nous tenons à vous faire part des nombreuses réactions de nos syndiqués, adhérents mutualistes MGEN, suite à l'augmentation des cotisations et à l'arrêt du précompte des cotisations.

Vous trouverez d'ailleurs ci-jointe pour information, la lettre de notre section nationale des retraités au Directeur de « Valeurs actuelles ».

Nous savons bien que l'Union Européenne et les gouvernements français successifs imposent dans tous les domaines d'activité une privatisation rampante, au nom de la « concurrence libre et non faussée ». C'est aujourd'hui le tour de la santé ! Les nombreuses sollicitations téléphoniques à domicile ces derniers mois montrent bien que le secteur de la santé devient « juteux ».

Nos adhérents nous font part de leur surprise d'apprendre l'augmentation de leur cotisation de 10 %, 20 %, jusqu'à 30 % au 1^{er} janvier 2016... Sans que l'on voit très bien l'augmentation des prestations correspondantes. Le système proposé permettrait de prendre en compte les souhaits de couverture des adhérents, plus vraisemblablement de choisir la couverture en fonction de leurs moyens financiers. Nous sommes loin du principe mutualiste annoncé « cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses besoins ».

Les retraités voient leur cotisation augmentée en fonction de l'âge, que devient le « principe de solidarité intergénérationnelle » ?

Enfin nous avons appris l'arrêt du précompte des cotisations pour les personnels de l'enseignement supérieur et de recherche, alors que pour certaines catégories de mutualistes le précompte semble continuer (enseignants, retraités ??) et que certaines mutuelles continuent la pratique du précompte....

En conclusion, nous regrettons le manque d'informations claires et chiffrées des adhérents mutualistes en amont des décisions. Certes vous pouvez nous reprocher notre faible participation aux assemblées générales, mais nos adhérents qui ont participé ont eu le sentiment que tout est ficelé d'avance ! Nous regrettons que la MGEN cède à l'individualisation qui ne peut que conduire à renforcer l'individualisme ambiant. Nous attirons votre attention car nous considérons que la MGEN perd ainsi ses repères de valeurs mutualistes. D'ailleurs beaucoup de nos jeunes collègues comparent les diverses mutuelles à la recherche d'une mutuelle plus intéressante.

En conclusion, paraphrasant Jean JAURES, s'il faut toujours « avoir une confiance inébranlable pour l'avenir », aujourd'hui beaucoup s'interrogent sur l'avenir de la MGEN.

Recevez, l'expression de nos sentiments mutualistes.

Pour la section du SNTRS-CGT Lyon CNRS,
Bernard BLANC

Pièce jointe : lettre de la section nationale des retraites du SNTRS-CGT

Villejuif, le 2 décembre 2015

Madame, Monsieur,

« Valeurs mutualistes » au cours des derniers mois nous a fait part des décisions prises par les assemblées générales de la MGEN du 11 avril 2015, incluant des augmentations de cotisations dues principalement au fait que la proportion des adhérents actifs/retraités à la MGEN est aujourd'hui pratiquement de 1/1.

Au 1^{er} janvier 2016, le barème des cotisations va passer de 3 catégories de tarification en fonction de l'âge (actifs de moins et plus de 30 ans et retraités) à 10 catégories (8 pour les actifs et 2 pour les retraités), les taux de cotisation augmentant progressivement avec l'âge tout au long de la vie. De plus, à un système où l'offre de prestations est quasi similaire pour tous va succéder un système de prestations à plusieurs niveaux, prenant en compte les souhaits de couverture des adhérents, ou plus vraisemblablement leurs moyens financiers. Comment convaincre les adhérents actifs et retraités que ces décisions sont justes et conformes aux principes fondamentaux de la MGEN ?

Ces nouvelles dispositions tendent vers un système de cotisations contraire aux principes de solidarité. En ces temps où l'individualisme est, à tort, vanté comme une issue inexorable à la crise, il est regrettable que la MGEN cède à ces sirènes et apporte ainsi sa contribution à la perte des valeurs mutualistes.

Il est par ailleurs frappant que nulle part dans vos publications envoyées à tous les adhérents n'apparaît une définition détaillée des nouvelles tranches d'âge avec les variations correspondantes du taux de cotisation. Seuls les adhérents qui ont pris le temps de consulter leur espace personnel ont réalisé qu'au 1^{er} janvier ils vont pour la plupart subir une augmentation sans précédent de leur cotisation MGEN.

Nous sollicitons la publication de ce texte dans le Courrier des lecteurs de « Valeurs mutualistes » car il résume les réactions de nombreux adhérents de la MGEN choqués par cette dérive par rapport aux principes fondamentaux mutualistes.

Sincères salutations.

La section nationale des retraités du SNTRS-CGT